

Allocation pour cécité

coordination entre les différents éléments du système canadien de sécurité sociale. On sait que les aveugles peuvent recevoir de l'aide dans le cadre des programmes généraux d'assistance sociale des provinces ou dans le cadre du programme d'allocations aux aveugles. D'autres aveugles peuvent recevoir de l'aide par le Régime de pensions du Canada ou par la Commission des accidents du travail. Ce qui rend les choses encore plus difficiles pour les aveugles dans le besoin, c'est le nombre d'organismes auxquels ils doivent s'adresser, qu'ils soient fédéraux, provinciaux, municipaux ou locaux.

● (1730)

Je pense que les gouvernements fédéral et provinciaux pourraient s'entendre pour faciliter à ces personnes l'accès à ces organismes et les renseigner sur la meilleure façon de soumettre leur cas à ceux qui sont en mesure de leur fournir l'aide nécessaire le plus rapidement possible. Personne d'entre nous n'est aveugle, mais nous savons pourtant combien il est difficile de s'adresser aux divers ministères pour obtenir de l'aide. C'est une question qui mérite certainement d'être étudiée de près.

Pour pouvoir venir à bout de ses problèmes financiers, il faudrait que le simple citoyen coordonne lui-même tous ces services, coordination que même les gouvernements—il faut bien l'admettre—ne peuvent réaliser eux-mêmes. En plus de l'humiliation d'avoir à s'adresser à un si grand nombre de services, il y a l'infamie associée à l'assistance sociale.

Au cours du remaniement du programme de sécurité sociale effectué ces dernières années, on a examiné à fond les besoins des aveugles. En février dernier, le gouvernement fédéral a présenté aux provinces un projet de programme de soutien et de supplément de revenu qui, à long terme, augmenterait les prestations et améliorerait sensiblement l'administration du régime de sécurité sociale à plus d'un titre. A la réunion des ministres en juin, la plupart des provinces ont convenu que les personnes dont le revenu du travail est insuffisant devraient bénéficier d'un revenu garanti et qu'on devrait accorder un supplément de revenu aux personnes actives dont le revenu est insuffisant. Selon ce projet, les gouvernements des provinces verseraient les prestations aux personnes admissibles et le gouvernement fédéral en partagerait les frais à raison des deux tiers du supplément de revenu et de la moitié du revenu de soutien. Ce programme assurerait une aide financière substantielle aux Canadiens défavorisés, y compris, naturellement, les aveugles.

Je veux de nouveau féliciter le député de Selkirk pour avoir présenté cette motion. Elle est louable et mérite un sérieux examen. Pourtant, je voudrais que nous ne nous bornions pas aux aveugles mais que nous nous occupions de tous ceux qui souffrent de quelque invalidité, qu'il s'agisse de cécité...

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, je vous prie. Je dois informer le député que son temps de parole est expiré.

[M. Douglas (Bruce-Grey).]

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord féliciter le député de Selkirk (M. Whiteway) d'avoir présenté à la Chambre une résolution qui mérite bien l'appui de tous les députés, car elle vise une infirmité d'un genre tout à fait unique et spécial dont les Canadiens ne sont heureusement pas trop nombreux à souffrir. Toutefois, leur nombre est suffisant pour que nous nous penchions tout spécialement sur leur problème.

Le député de Selkirk a fort bien présenté une cause qui, à mon avis, mérite une attention spéciale de la part de tous les députés en raison du caractère très particulier de cette infirmité. Il nous est difficile de nous rendre compte de l'obscurité profonde où vivent ceux qui sont frappés par cette terrible tragédie. Tout dans notre monde est associé à la vue et pourtant ces gens doivent vivre dans les ténèbres et essayer bravement de s'accommoder de leur infirmité.

Une chose qui m'ennuie un peu dans ces débats sur des mesures d'initiative parlementaire, c'est que presque sans exception, le gouvernement croit devoir demander à l'un de ses représentants d'exposer à la Chambre sa position et ce qu'il fait dans les domaines touchés par les résolutions. C'était bien beau d'entendre le député de Bruce-Grey (M. Douglas) dire qu'il comprenait pour quelles raisons le député de Selkirk avait proposé cette résolution. Puis, il s'est mis à énumérer toutes les réalisations du gouvernement en disant en fait au député de Selkirk que les ministériels n'avaient pas beaucoup d'espoir ni de compassion pas plus qu'ils n'avaient l'intention de faire quoi que ce soit à propos de sa résolution. Si nous avons un peu de compassion pour nos semblables et si nous reconnaissons le caractère bien particulier de l'infirmité des aveugles, nous devrions laisser parler notre cœur au lieu de nous retrancher derrière un dogme politique comme le parti au pouvoir.

Le gouvernement devrait témoigner aux aveugles qu'il a compris le caractère tout à fait spécial de la diminution physique qui gêne leur activité. Quant à nous, députés, nous devons exhorter le gouvernement à répondre à ces besoins spéciaux. Si nous n'avons pas le pouvoir de remédier à la cécité, nous devrions du moins offrir à ceux qui en sont frappés ce petit complément d'assistance matérielle capable de faire naître des possibilités qu'ils ne trouvent pas dans le monde d'aujourd'hui, comme une étude le faisait voir, dans le régime actuel de bien-être mis au point par le gouvernement. Il y a évidemment d'autres types d'incapacité, et on devrait mieux en tenir compte. A mon avis, le montant des allocations énumérées par le député de Bruce-Grey fait apparaître parmi les handicapés des inégalités dues à de critères mesquins d'indigence et d'absence de revenu, et aussi à l'action des inspecteurs qui viennent leur rendre visite pour voir s'ils n'ont pas ceci, s'ils n'ont pas cela, s'ils n'en n'ont pas trop, toujours cherchant à rogner sur les moyens de subsistance qu'on leur accorde.